

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 28 MAI 2019 à 20 heures.**

Date de la convocation : **21 mai 2019**

Date d'affichage : **21 mai 2019**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET,
Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Antoine GROS,
Jocelyne GAILLETON et Laurence BAVOUX

Absent: Gaëtan PERRON

Absents excusés : Bruno BUIRON, Françoise CASTEL, Christelle GLASSON et Jean-François POUPON

Pouvoir : Bruno BUIRON donne pouvoir à Laurence BAVOUX
Françoise CASTEL donne pouvoir à Antoine GROS
Christelle GLASSON donne pouvoir à Yann BERTHILLIER
Jean-François POUPON donne pouvoir à Christophe TEILLARD

Secrétaire : Maurice MARECHAL

**PRESENTATION DE M. ZIMMER PIERRICK
SUR LA PROPOSITION DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
AU LIEU DIT « FRAIDEGUE »**

En présence de deux membres de la société de chasse ACCA de Béný (dont le président), Monsieur le Maire ouvre la séance et présente Monsieur ZIMMER Pierrick, chargé de projets du secteur Est de la société Luxel (exploitant solaire). Il présente un avant-projet de panneaux photovoltaïques sur une parcelle de terrain communale de « délaissés d'autoroute » pour une superficie de 4 à 6 hectares située au lieu dit Fraidègue sur le talus à gauche après le pont de l'autoroute (route des Blancs).

Après une présentation de l'entreprise LUXEL, ses références et ses acquis, il expose l'avant-projet sur la commune proposant la valorisation par l'installation d'un parc solaire de zones non exploitées à travers une location longue durée.

Pour que le projet soit économiquement viable, compétitif et qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais, il propose un loyer annuel à partir de 2 500 € par hectare occupé garanti pendant toute la durée d'exploitation de la centrale soit au minimum 30 ans (bail emphytéotique).

Le délai de lancement est de 3 à 4 ans : les deux premières années pour l'accomplissement des formalités du permis de construire, la 3^{ème} et la 4^{ème} couvertes par une convention de mise à disposition gratuite pour des sondages de terrain. Ensuite, un bail emphytéotique renouvelable peut être établi avec versement du loyer.

Le président de la chasse fait remarquer qu'un corridor boisé le long de l'autoroute est nécessaire pour garantir le transit de la faune sauvage, et que toute destruction de zone boisée doit être recréée à l'équivalent par ailleurs.

Après discussion et de nombreuses questions, le conseil indique qu'il se laisse le temps et la possibilité d'étudier ce projet et les impacts éventuels, ainsi que proposer une réunion publique d'information et d'échange à ce sujet.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

CONTRAT ASCENSEUR

Monsieur le Maire :

- informe que le contrat pour l'entretien de l'ascenseur est arrivé à échéance le 31 mars 2019,
- donne lecture de la nouvelle proposition de contrat pour la maintenance de l'ascenseur,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat de l'entreprise Rhône Saône pour la maintenance de l'ascenseur incluant la redevance GSM de la carte SIM du téléphone associé, à compter du 1^{er} avril 2019 et pour une durée de trois ans pour un montant total de TTC de 1 372,80 € (HT 1144€).

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

PERSONNEL COMMUNAL

Didier CHARVET, Maire adjoint

- indique que la décision (délibération) sur la modification du tableau des emplois sera validée lors d'un prochain conseil municipal car il manque d'éléments sur la répartition exacte des heures de travail pour la prochaine rentrée. Des échanges sont en cours avec le personnel sur les nouveaux plannings pour la rentrée de septembre 2019 ;

- informe du courrier en date du 15 mai 2019 de Madame YONNET Maryvonne, ATSEM sollicitant le renouvellement de sa disponibilité pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2019. Cette demande a été envoyée au centre de gestion pour validation par la commission administrative paritaire ;

- rappelle qu'à compter du 8 juin 2019, Madame MARGUIN Mélissa est radiée des effectifs de la commune et mutée selon son souhait à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Elle occupait deux postes sur la collectivité : adjoint d'animation pour 7h18mn et adjoint technique pour 27h42mn.

Le départ de Mélissa Marguin est prévu le vendredi 7 juin 2019, l'ensemble du conseil et du personnel sont conviés à un petit apéritif en son honneur.

- informe que :

- Madame HODIEUX Marie est absente du 4 au 28 mai. Son remplacement s'effectue avec le personnel en place,
- Madame VIOLY Christelle est absente depuis ce jour (28 mai) et son remplacement est assuré par Madame PONCET Valérie. Elles ont travaillé ensemble pendant trois jours. Il indique que Madame BILLOUD, qui avait assuré son remplacement précédemment, n'est pas disponible actuellement.

Le Maire indique que deux stagiaires (étudiants) ont été acceptés pour le service :

- ✓ Du centre de loisirs et de la pause méridienne : Clara LUZY pour la période du 3 au 29 juin,
- ✓ De la cantine scolaire : Valentin JAMME pour la période du 27 mai au 05 juillet

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention déposées par des associations selon les critères définis lors du conseil municipal du 25 février dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser la subvention de 114 € au profit du comité de fleurissement et deFASILAGYM.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le mandat correspondant.

ANIMATION REPAS DES ANCIENS LE 14 SEPTEMBRE 2019

Le Maire :

- indique que le repas des Aînés (ex CCAS) est fixé au samedi 14 septembre à midi. Pour participer au repas il faut avoir 75 ans et plus dans l'année. 80 personnes sont invitées.
Les colis seront distribués aux personnes de 80 ans et plus qui ne seront pas présentes au repas.
- précise que le comité a souhaité retenir la même animation qu'en 2018, ainsi que le restaurant « La cave »,
- donne lecture du contrat d'engagement avec l'animatrice Patricia PERLES « Le p'tit bonheur » pour un montant TTC de 325 €,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le contrat d'engagement avec le mandataire Patricia PERLES « Le p'tit bonheur » pour l'animation du repas des anciens le samedi 14 septembre 2019 pour un montant de 325 €.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

PROJET : TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire donne le compte rendu de la réunion de chantier du 14 mai 2019 concernant les toilettes publiques :

- ✓ Coupure alimentation électrique par l'entreprise NEVEU début septembre (semaine 36)
- ✓ Démontage du toit par la commune de Béný début septembre (semaine 36)
- ✓ Coupure de l'arrivée d'eau par la commune de Béný début septembre (semaine 36)
- ✓ Démolition par la CUMA LE CHATELET courant semaine 37 ou semaine 38
- ✓ Terrassement et gros œuvre par l'entreprise DUCROZET-MONINOT à partir de la semaine 39
- ✓ Plomberie par l'entreprise NEVORET semaine 42 (mi-octobre)
- ✓ Electricité par l'entreprise NEVEU à partir semaine 42
- ✓ Pose de la porte par l'entreprise JACQUET MENUISERIE semaine 42
- ✓ Enduit des murs intérieurs par l'entreprise DUCROZET-MONINOT à partir de la semaine 43
- ✓ Pose du châssis fixe par l'entreprise JACQUET MENUISERIE semaine 44
- ✓ Pose de la faïence par l'entreprise NEVORET semaine 44
- ✓ Façade par l'entreprise DUCROZET-MONINOT semaine 45
- ✓ Réception souhaitée du chantier avant le 11 novembre.

Il précise que ce calendrier reste prévisionnel et soumis à la réalisation de chacun

CANTINE SCOLAIRE

Didier CHARVET, maire adjoint, responsable des affaires scolaires :

- donne le compte -rendu de la réunion avec les membres du bureau du sou des écoles sur le projet du transfert de la facturation, de la gestion du suivi de l'encaissement et de la facturation de la cantine scolaire.

En effet, le poste de bénévole géré par le Sou sera vacant à la rentrée de septembre. Le sou des écoles indique que cette gestion est très lourde pour une personne bénévole, qu'en conséquence il n'y a à ce jour pas de successeur à Mme Séverine Lécuelle, et suggère et propose légitimement à la municipalité d'en reprendre la responsabilité.

- informe qu'un coût du travail engendré, estimé à 4h par mois pour le règlement des factures et leur émission représenterait un coût approximatif de 0.08 € par repas (sur la base du montant des repas 2017/2018 et du salaire de la secrétaire).
- rappelle que le prix actuellement est de :
 - 3 € pour les enfants,
 - 4.90 € pour les adultes

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reprendre la gestion de la facturation et mandatement des factures de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019,

FIXE le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2019 à :

- 3,10 € pour les enfants,
- 5 € pour les adultes.

ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire :

- ✓ informe de la visite de l'archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain qui est en mesure d'effectuer une mission pour le classement réglementaire des archives,
- ✓ indique qu'un fonds communal a été déposé en vrac en janvier 2011 aux Archives départementales de l'Ain et qu'il est non classé (environ 8,45 ml). Il s'agit d'archives principalement du 19^e siècle, qui complèteraient le fonds moderne (1790-1982) déjà classé, dans lequel il y a des lacunes. Les documents concernent le recensement militaire, le recensement de la population, les statistiques agricoles, l'aide sociale, la rétribution scolaire, les vaccinations, la taxe des prestations, les élections politiques, les travaux sur les bâtiments communaux, la seconde Guerre Mondiale, les budgets et comptes de la commune du 19^e siècle, etc.
- ✓ en accord avec les Archives départementales, le Maire donne lecture des devis du centre de gestion :
 - **1^{er} devis (devis n°2019/19 de 8,5 jours) :** mise à jour (sur site) du classement des nouvelles archives produites depuis 2010 pour un montant de 2125€. Il indique que cette opération seule n'est pas subventionnable.

- **2^e devis (devis n°2019/20a et 20b de 23,5 jours) :** mise à jour du classement des nouvelles archives produites depuis 2010 (sur site) plus dépoussiérage et mise à jour du fonds moderne déposé aux Archives départementales de l'Ain.
- ✓ précise que l'archiviste a obtenu l'accord de principe des Archives départementales que cette opération serait, à titre exceptionnel, subventionnable à hauteur de 45%.
- ✓ Au total, cette proposition d'intervention se chiffre à 5 875 € avec une subvention de 2643,75 €.
- ✓ indique qu'afin de réduire le coût, une possibilité de scinder en deux exercices d'environ 10 jours : 2020 (mise à jour des archives sur site et début de la mise à jour du fonds moderne déposé) et 2021 (poursuite de la mise à jour du fonds moderne déposé). Cette intervention serait la meilleure car cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble complète du fonds communal et le mettrait en valeur.
- ✓ Propose à l'ensemble du conseil municipal d'opter pour la deuxième proposition,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de faire réaliser l'archivage communal par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain,

ACCEPTE les devis du centre de gestion d'un montant total de 5 875 € (2125+3750) pour une réalisation en deux années (2020 et 2021),

SOLLICITE une subvention à hauteur de 45 % sur la dépense TTC aux Archives départementales de l'Ain au titre des archives communales,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à cet archivage (devis, convention...).

DEVIS

Après discussion, le conseil municipal ACCEPTE les devis suivants :

ENGIE : Changement d'une vanne et du moteur de la chaudière de la salle Garavand pour un montant TTC de 493,20 €. Pour information ENGIE est titulaire du contrat de maintenance

PROLIANS : Marteau perforateur pour un montant HT de 489,17 €. Pour rappel ce montant a été inscrit au budget primitif dans l'opération matériel.

SECURISATION DU CARREFOUR DE LA RD28A/ ROUTE DES GRILLETS : Au budget primitif, il a été inscrit la somme de 3500 €.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de VIA SYSTEM pour un montant TTC de 2 946,19 € comprenant :

- ✓ le réaménagement de l'entrée du village avec la pose de 6 potelets aux Blanchets,
- ✓ deux inscriptions au sol zone 30 devant l'Eglise,
- ✓ deux inscriptions zone 30 devant l'école + la mention ECOLE
- ✓ une bande continue pour rives et la mise en peinture au virage vers le hangar communal,
- ✓ traçage de deux places de parking devant le local pompier,
- ✓ une bande parking pour visualiser les deux places à côté de la bascule,
- ✓ peinture des stops et des cédez le passage dans l'ensemble de la commune (hors agglomération).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dossier l'appel à projets «Ecoles numériques innovantes et ruralité» : Maurice MARECHAL, adjoint informe qu'une réunion a eu lieu avec l'école sur le matériel souhaité. Des devis sont en cours et seront présentés lors de la prochaine réunion.

Association Chantons sous la pluie : Instauration d'un cours de yoga-danse d'énergie tous les jeudi de 17h30 à 19h00 dans la salle Garavand à compter de septembre.

Séance initiation : Une proposition a été faite pour une séance initiation au « Taï chi ». La municipalité avisera avec l'organisatrice prochainement.

Dates des prochains conseils :

- Jeudi 27 juin 2019 à 20h00,
- Mardi 30 juillet à 20h00.

Plantation fleurissement : Un rappel est lancé aux bénévoles pour le fleurissement de la commune le 1^{er} juin à 10 h00.

Invitation rencontre (à l'ensemble du conseil) 12 juin de 16h à 20h : Organisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour faire la restitution des travaux du projet de territoire. Cette réunion est importante car elle donnera la vision à moyen terme (2025) des actions de la CA3B pour notre territoire.

Remerciements : La municipalité remercie Yann Berthillier pour le don de deux réfrigérateurs.

Manifestations à venir sur la commune :

- 31 mai : don du sang organisé par l'amicale des donneurs de sang à 16h00 à Bény.
- 8 juin de 14 à 20h : course des trois jours de Coligny organisée par l'école de cyclisme de Bourg (avec des restrictions de circulation sur la Grande rue, la route des Jacquets et la route de la Ville).
- 16 juin : Rallye pédestre et repas « grillades » organisés par le sou des écoles au stade.
- 23 juin : Méchoui de la société de chasse, au stade.
- 7 juillet : Fête du poulet organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers.
- 14 juillet : Journée détente de la FNACA.